

Demande d'exemption des frais pour vétéran/réserviste des Forces canadiennes

Les renseignements fournis dans le contexte de cette demande sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, des règlements pris en vertu de la Loi, du Règlement administratif de l'Ordre et d'autres lois et règlements applicables.

Les demandeurs qui sont réservistes ou vétérans des Forces canadiennes (FC) sont exemptés de certains frais, dont :

- **Les frais liés à la demande d'évaluation d'équivalence professionnelle;**
 - Les frais d'évaluation des aptitudes et de l'expérience (235 \$ + TVH);
 - Les frais de vérification du certificat de qualification professionnelle de l'armée canadienne (50 \$ + TVH);
- **Les frais de demande du titre de compétences canadien officiel;**
 - Les frais de vérification du titre de compétences (50 \$ + TVH).

DIRECTIVES

Pour être admissible aux exemptions précédentes, le demandeur doit être :

- Un vétéran membre de la force régulière ou de réserve des FC qui est ou a été libéré avec mention honorable;
- Un membre actif de la force de réserve des FC.

Pour recevoir une exemption des frais, un demandeur admissible doit soumettre une copie de ce formulaire rempli et signé.

RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

Nom		Prénom	Initiale du deuxième prénom
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro du service militaire		Identifiant de l'Ordre (le cas échéant)
Statut militaire (en choisir un)	Vétéran (membre des FC qui a été ou sera libéré avec mention honorable) Réserviste (membre actif de la force de réserve des FC)		
<ul style="list-style-type: none"> • J'atteste que les renseignements ci-dessus sont véridiques et que je réponds à toutes les qualifications pour ladite exemption. • Je comprends que, selon la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, toute fausse déclaration dans le cadre d'une demande de certification de l'Ordre ou d'adhésion à celui-ci constitue une infraction et que je peux être traduit en justice, que ma certification ou mon adhésion peut être révoquée, ou que ma demande de certification ou d'adhésion peut être refusée. • Je consens à ce qu'un exemplaire de mon Sommaire des dossiers du personnel militaire (SDPM) soit remis à l'Ordre par le ministère de la Défense nationale conformément à la Loi de 1985 sur la protection des renseignements personnels. 			
Signature: _____		Date: _____	